



NOTES
DE
L'ABBÉ RANCHON

CURÉ DE SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR

1752-1805 (*).

1782

LA misère est grande ; les maîtres tailleurs de pierres ne sont point occupés, ils ont renvoyé plus de la moitié de leurs ouvriers. Les emprunts que le roi a faits pour la guerre ont enlevé l'argent comptant qui était dans les villes et les campagnes. Le roi a mis un troisième vingtième. L'hiver n'est pas bien rigoureux. La guerre est toujours considérable. On parle de paix, mais on voudrait la voir publiée.

Du 12 mars 1783, on observe que le pain se vend 2 sols 3 deniers la livre ; que le Rosne et la Saône sont si enflés qu'ils ont entraîné un pont de pierre fait sur la Saône aux travaux Perrache, c'est-à-dire sur les Étroits, en allant à Oullins ; qu'on ne peut aller à Lyon, même à cheval, qu'en

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de Septembre 1891.
N° 4. — Octobre 1891.

passant par Saint-Didier. Le beurre vaut, dans ce carême, 17 à 18 sols la livre. Les vins seuls sont à bas prix, à 20 livres l'année. On pense que cet hiver est plus rude que celui de 1709 ; toutes les denrées sont hors de prix, presque tous les habitants font gras en carême. La viande vaut à Lion 8 sols et à S^t Ciro 6 sols. Il n'est point de malades dans la paroisse depuis plusieurs mois. Dieu veuille que les temps qui continuent pluvieux n'occasionnent pas des maladies qui réduiront à la dernière misère les habitants. Il n'est point d'ouvrage aux carrières ; les ouvriers sont renvoyés.

Congrégations. — En 1782, Mgr l'archevêque de Lion, Mgr de Montazet, a continué d'envoyer aux curés et vicaires de son diocèse son ordonnance au sujet des congrégations ; elle est toujours la même, et dans la suite on pourrait croire que les congrégations ont lieu et que les curés s'assemblent et traitent les matières y énoncées ; cependant il est certain qu'on ne s'assemble pas et que ces congrégations n'ont point lieu (1). Le sieur annotateur observe qu'il n'est point allé ainsi que les voisins aux dites assemblées pendant trente ans ; les curés s'assemblèrent lors de l'arrivée dudit archevêque au séminaire Saint-Irénée, le saluèrent et se retirèrent chez leurs amis dans la ville. A la mort de Louis XV les curés s'assemblèrent au séminaire pour chanter une messe pour le repos de l'âme dudit roi et le curé soussigné de S^t Ciro fut chargé de chanter la grand'-messe : depuis, il n'y a point eu d'assemblée en règle.

M^{rs} les bourgeois forcés de payer les tailles se décou-

(1) On voit que ce mot désigne les réunions ecclésiastiques connues aujourd'hui sous le nom de conférences.

ragent de leurs campagnes ; il en est plusieurs qui ont vendu des domaines à des ouvriers, et il est à présumer que dans quelques années il ne sera point de bourgeois dans tout le haut de S^t Cire parce que les chemins sont mauvais et que d'ailleurs les fonds ne rendent pas 2 o/o, vu qu'ils se vendent chèrement, parce qu'on aime à placer ses fonds à la campagne, eu égard aux fréquentes banqueroutes de la ville.

Avant 19 mai 1782.

Notes sur les bonnes maisons de la paroisse.

A la Jardinière, M^{re} Bernard, dit Penet ; bonne famille ; à la Croix des Rameaux, M^{re} Jean Lauras, bonne maison, tailleur de pierres. *Item* Jean Lauras, aussi tailleur de pierres, voisin audit Jean-Marie son frère ; à la Chaux, Manissier, Jean-Louis Reverchon, boucher, André Valensot, dit Mian ; à la Baticolière, Pierre dit Radisson ; en Vacco, Jean Rey, dit Horace, et Jean Rolachon. La veuve Ponson, dit Deveaux ; M^{re} Bernard Rey dans les fossés du château, du côté du matin ; Pierre Rey, dit Vizet ; J.-B. Défarges, Rey, dit Rollin ; Hilaire Viallon en Nervieux ; Jean Maître des Ormes ; André Gayet, dit Mandru, Louis Gayet, son frère, près le pré de la cure ; Pierre Rameau, maréchal ; Jean Guillot, dit Tassin. Voilà les meilleurs.

13 mai 1782. Le prince de Russie, son épouse, son beau-père et sa belle-mère, sont partis de Lion pour Paris la semaine dernière ; ils voyagent dans toute l'Europe. M. de Grasse, qui commandait en Amérique, a été fait prisonnier de guerre par Rodney, Anglais, qui lui a pris ses dix plus beaux vaisseaux (2).

(2) Bataille des Saintes. C'était le premier échec subi dans cette

Le beurre vaut 11 sols ; il est quantité de faillites à Lyon. Le commerce ne va pas à cause des guerres. Le roi vient d'ordonner un troisième vingtième.

1783

Le 7 juin 1784, les bourgeois de Lyon feront élever un ballon très considérable dans les airs, chargé de deux hommes ; ce sont des expériences faites à Paris ; on cherche à voyager dans les airs.

Il était, l'année dernière, plus de cent cinquante tailleurs dans la paroisse. Les constructions sont tellement cessées à Lyon que les maîtres tailleurs de pierre ont cessé de travailler. On a chanté un *Te Deum*, les fêtes de Noël dernier en actions de grâces de la paix conclue entre la France et l'Angleterre (3).

On a enterré environ soixante-dix enfants en 1783, décédés de la petite verolle.

1784

L'année 1784 a été abondante ; le vin se vend de 8 à 9 livres ; le bled 5 livres 10 le bichet. Il n'y a point eu de malades dans l'année ; les ouvriers tailleurs de pierres ne travaillent pas parce qu'on ne construit plus à Lyon, vu qu'on est menacé d'avoir la guerre avec l'empereur, que les travaux de Perrache ont cessé et ruiné plus de quarante grosses maisons de Lyon, vu encore que les ouvriers

guerre d'Amérique qui durait depuis quatre ans. Le comte de Grasse n'avait que 30 vaisseaux contre 37. Cette défaite n'avait rien d'humiliant, et elle fut sans résultats fâcheux.

(3) Traité de Versailles, 3 septembre 1783.

quittent la ville à cause des impôts et de la cessation du commerce, ce qui fait qu'il est quantité de maisons à louer. Il est quantité de maisons bâties à neuf au quartier Vaise, rière le grand chemin.

1785

Le mois de novembre et décembre 1784 ont été sales à cause des pluies ; on n'a pas pu travailler. Le mois de janvier a été beau. Depuis le 1^{er} février 1785 jusqu'au 6 avril, jour où j'écris ces notes, on n'a pas fait une journée dans les vignes à cause des fréquentes neiges qui ont couvert les vignes et qui les couvrent encore aujourd'hui, tellement que le jour de Pâques, arrivé le 27 mars, la plupart des habitants n'ont pu se rendre aux offices. Les enfants disposés à faire leur première communion le jeudi après la Paques furent renvoyés au dimanche de Quasimodo, jour qui fut si mauvais par les neiges, qu'ils furent renvoyés de nouveau au premier beau temps, d'autant mieux que le plus grand nombre desdits enfants n'avait pu se rendre à l'église, ce qui est arrivé aux habitants, de telle sorte qu'il y eut cent hommes et comme point de femmes.

Le 25 mai, le S^r curé ayant intenté procès aux sgr^{rs} comtes de Lion, aux fins d'obtenir une congrue pour M. le vicaire du lieu qu'il payait de ses deniers, auparavant, a transigé avec les seigneurs comtes et la congrue de 250 livres lui a été accordée. C'est le plus grand coup qu'aye fait le sieur curé d'obtenir 250 livres ; il ne s'agit que de lire les anciennes transactions, et on verra qu'il est fait mention d'un vicaire à la charge du curé ; ces transactions n'étaient point connues à MM. les syndics.

Du 18 octobre 1785, la récolte en vin a été très abondante, les tonneaux ont manqué.

1786

La récolte en bled de 1786 n'a pas été très abondante ; cependant les bleds ne valent que 5 livres le bichet, en janvier 1787. La récolte en vin a été modique ; cependant, vu qu'il en était beaucoup de vieux, les vins nouveaux ne se vendent que 12 livres la bonne qualité ; encore n'y a-t-il pas de consommation.

On travaille en janvier 1787 à faire un pont tout en pierre au lieu et place du pont de bois appelé le pont de Saint-Jean ; cette note fera plaisir dans la suite. On travaille aussi à faire un autre pont en pierre aux ouvrages Perrache, dans la paroisse Sainte-Foy.

Le S^r curé de S^t Cire travaille à amasser des matériaux pour construire une habitation pour le maître d'école de la paroisse, et ce sur le terrain dit de la frairie, près l'église du lieu.

Le S^r Déchastelus, qui a vicarié environ neuf ans à S^t Cire, a été le premier vicaire payé par M^{rs} les comtes de Lion ; il a été nommé en mai 1787 à la cure de Villurbanne, près Lion ; les habitants qui auraient payé 110 livres pour son louage, ont refusé de loger son successeur. Par là, le S^r curé qui ne retire aucun denier pour son logement, ayant refusé de loger un vicaire, se trouve seul et le sera jusqu'à ce qu'il ait un logement. On verra dans la suite ce qui arrivera.

1787

Depuis la fête de S^t Jean-Baptiste dernière, il n'y a point de vicaire dans la paroisse, parce que les habitants ne font point de diligence pour se procurer un vicaire en lui don-

nant un logement, ainsi qu'au curé. Il y a apparence que cette affaire aura des suites juridiques.

Du 3 janvier 1788, il est une cessation dans les ouvrages en soie dans la ville de Lion, à cause de la cherté des soies, qui a réduit plus des trois quarts des ouvriers à mendier leur pain. Il s'est fait une quête dans la ville ; pour ce, les vins ne se vendent pas. Le beurre se vend 15 à 16 sols la livre, les œufs 12 sols la douzaine, la viande 6 sols la livre. L'hiver n'est pas très rigoureux. Les tailleurs de pierres de la paroisse ont renvoyé leurs ouvriers parce qu'il n'est point de nouvelles constructions à Lion, à cause de la cessation de la fabrique et des droits royaux qu'on exige. On vient de faire afficher à Lion des défenses aux propriétaires des maisons d'exiger les loyers des ouvriers en soie jusqu'à ce que les tems soient plus favorables. Le Parlement a été exilé à Troyes en Champagne, en août 1787, pour avoir refusé d'homologuer les édits du timbre et de l'impôt territorial ; a été rappelé à Paris selon les souhaits de la nation, en septembre, et a repris ses fonctions. Le roi a révoqué les susdits édits et a fait mettre de l'ordre dans les finances, a nommé Mgr de Brienne, archevêque de Toulouse, pour premier ministre, à la tête d'un bureau des finances. On espère que le susdit de Brienne sera aussi grand que ses ancêtres.

Du 10 octobre 1787, on observe qu'il n'est point encore de vicaire à St Cire, depuis la fin juin dernier, parce que le Sr curé n'ayant point de logement payé par la paroisse, ni pour lui ni pour son vicaire, refuse d'en recevoir un jusqu'à ce qu'on lui rende la justice qui lui est due. Le Sr curé refuse encore de le nourrir ; il ne fera point de quête ni cette année ni dans la suite ; elle sera pour le vicaire qui se rangera avec les paroissiens. Les choses en sont là ; il n'y a

qu'une messe dimanches et fêtes, et personne n'agit. L'assemblée des notables a été commencée le 22 février 1788, à Versailles.

1788

Le 27 juillet 1788, les affaires des Parlements ne sont point réglées, quoique tout le peuple soit charmé de voir l'établissement des grands baillages et l'impôt serait changé en un abonnement des vingtièmes ; néanmoins les Parlements se raidissent toujours. Le 15 du présent mois douze gentilshommes de la province de Bretagne ont été arrêtés et fermés à la Bastille de Paris. On assure que l'assemblée des Etats généraux aura lieu cette année suivant la convocation qu'en a faite le roi. Tout est suspendu, point de justice jusqu'à présent. Le roi doit se montrer et faire voir à ses Parlements qu'il les a créés et qu'il peut les détruire. Les Grenoblois disent qu'ils persistent dans leur première délibération. On croit que cette province sera victime de ses résistances. M. Deveaux, général, y réside actuellement avec 20,000 hommes de troupes. Tous les Parlements ont été rétablis au même état que devant en septembre 1788, et les grands baillages sans fonctions. M. Necker a été créé de nouveau chef des finances ; on attend l'assemblée des États généraux en janvier 1789.

Saône. — En 1714, il est écrit sur pierre qu'à St Rambert l'isle Barbe, on passa à pied sec de St Rambert à l'isle ; le jour de St André, 30 novembre 1788, nous avons passé dudit St Rambert à l'isle à pied sec ; nous écrivons, du 8 décembre. Les eaux sont si rares qu'on défend de sortir des farines de Lion ; la Saône gelée empêche que les foins, bleds, bois puissent entrer en ville. Les bleds valent en

campagne 7 livres le bichet, les vins 10 à 12 livres l'année, à la foire des Rois 1789. Le froid a été très grand pendant tout le mois de décembre. Grand verglas ; personne n'a pu travailler les terres ni les carrières ; la farine se vend 8 livres le bichet, et bien que le pain ne se vende que 2 sols 3 deniers la livre, c'est que M. Rey, lieutenant de police à Lyon, a fait des recherches pour procurer du bled et des farines dans ces temps de gelée.

Édit du roi concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique donné à Versailles au mois de novembre 1787, enregistré en Parlement le 29 janvier 1788. Voyez cet édit qui donne aux non catholiques l'état civil dans le royaume.

En 1788, le S^r curé a obtenu de M. Terrey, intendant à Lyon, une imposition de 120 livres par an pour le logement du curé et du vicaire, savoir 80 livres pour le S^r curé et 40 pour le S^r vicaire.

Le S^r Champier, vicaire, venu en février, s'est mis en pension à raison de 20 sols par jour chez le S^r Davier, chez lequel il est logé et nourri.

Archevêque. — Le 2 mai 1788, Mgr Antoine de Malvin de Montazet (4), archevêque de Lyon, est décédé à Paris dans son abbaye de Saint-Victor, âgé d'environ 76 ans ; il a tenu l'archevêché de Lyon trente ans ; il a fait grand bien

(4) Malvin de Montazet (Antoine), né à Agen le 17 août 1713, fils de Charles de Malvin, baron de Quissac, marquis de Montazet, et de Jeanne de Fontanges de Maumont. Aumônier du roi le 27 décembre 1742, évêque d'Autun, le 25 août 1748, membre de l'Académie française le 19 août 1756, nommé à l'Archevêché de Lyon, le 16 mars 1758. Il ne prit possession de son siège que le 31 mars 1759 et mourut le 2 mai 1788 dans son abbaye de Saint-Victor de Paris.

dans le diocèse en réformant le chapitre de l'église de Lyon, en donnant une liturgie complète à tout son diocèse et a été grand protecteur de MM. les Missionnaires, des Oratoriens et de MM. les Dominicains, chez lesquels il tenait séminaire, indépendamment de ceux de Saint-Irénée et de Saint-Charles, qu'il paraissait ne guère estimer.

Nouvel archevêque. — Mgr Ives-Alexandre de Marbœuf, comte de Lyon en 1752, évêque d'Autun en 1767, a été nommé par le roi à l'archevêché de Lyon, et ce selon les souhaits du clergé de Lyon, a fait prendre possession par M. le Doyen de l'église de Lyon et n'a point paru, donne ses mandements à Marolles, village sur la Seine, à deux lieues de Paris où il réside, viendra à Lyon quand il pourra.

Le 8 mai 1788, le roi Louis seize a tenu son lit de justice à Versailles, a fait une réforme dans ses Parlements, y a établi à Paris une Cour plénière et la grande Chambre seulement, a créé plusieurs baillages dans son royaume, qui jugeront définitivement jusqu'à la somme de 4,000 livres et a fait de grands bailliages comme à Lyon, qui jugeront définitivement jusqu'à la somme de 20,000 livres. *Item* a fait un nouveau code criminel et rendu plusieurs autres édits qu'on peut voir imprimés.

Le 7 juillet 1788, l'ambassadeur Fiz Hider Alix, primat et roi dans les Indes, est passé à Lyon pour se rendre à Versailles, il a été reçu par ordre du roi avec toutes les cérémonies et honneurs dûs en pareil cas. Son cortège était nombreux, il était accompagné de quatre princes ou généraux de ses états, tous habillés en turbans et mousseline, avec de longues barbes. On pense qu'il sera très bien reçu à Versailles, vu que Hider Alix aurait prêté des secours

aux troupes françaises dans la dernière guerre que la France a eu avec les Anglais dans leur pays (5).

En juillet 1788, tous les Parlements du royaume ne font aucune fonction, il est un arrêté entre tous les membres de ces Parlements de n'accepter aucun emploi. Les peuples se révoltent de toutes parts. On attend avec impatience que le roi mette fin à ces divisions. Le Parlement de Grenoble, exilé dans leur terre, ne veut point se rendre, le peuple s'est soulevé, ne paye aucun impôt, et le ministère y envoie quinze mille hommes de troupes.

L'abbé DUPLAIN.

(*A suivre.*)



(5) C'est là sans doute le nom du chef de l'ambassade, envoyée par Tippoo-Saëb pour réclamer le secours de la France contre les armes de l'Angleterre, Lyon fit le meilleur accueil à ces ambassadeurs, qui, d'après Monfalcon, seraient repartis à Paris le 3 juillet. Monfalcon. *Hist. de Lyon*, t. II, p. 875.